



Saisie administrative tiers détenteur

Par raja250

Bonjour

J'ai constaté sur mon compte bancaire une saisie administrative à tiers détenteur (SATD) de la somme de 75 €. Ce prélèvement a été effectué sans que je ne reçoive le moindre courrier de notification, ni de la part de l'administration fiscale, ni de ma banque.

J'ai contacté le service du Trésor public pour obtenir des éclaircissements. À ma grande surprise, ils m'ont informé qu'ils ne sont pas à l'origine de cette saisie. Ma banque étant fermée aujourd'hui, je compte la contacter dès demain pour obtenir des informations

Mes questions

Est-il possible de contester cette saisie, sachant que je n'ai reçu aucune notification préalable et que l'administration fiscale nie en être à l'origine ?

Si ce n'est pas l'administration fiscale, quels autres organismes ou entités pourraient être à l'origine de cette saisie ?

Je suis dans l'incertitude quant à la légitimité de cette saisie et j'aimerais connaître les démarches à suivre pour contester cette action, le cas échéant.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Par Hibou Joli

Bjr,

Ne s'agit il pas d'amendes et contraventions routières, elles mêmes recouvrées par voie d'ATD ?

Par raja250

aucune idée rien reçu!

Par Hibou Joli

Bjr,

Sans info, je ne vois pas comment vous aider. La boule de cristal n'est pas une option

Par raja250

Monsieur

moi même je ne connais pas l'objet de cette saisie....

car aucun document reçu! et malgré cela j'ai contacter l'administration fiscal et ils me répondent que ce n'est pas eux !!!!!

moi aussi j'aurais aimé avoir la boule de cristal pour connaître au moins l'objet de cette saisie

ma questions est : si ce n'est pas l'administration fiscal qui peut faire une saisie?

et la deuxième question est: comme j'ai rien reçu est ce que on peut contester?

merci !

Par kang74

Bonjour

Concretement, cela peut être tout et n'importe quoi : dettes d'établissement public (cantine, clae, hopital, contravention,

caf, agira, hlm, etc)

Si le créancier ne connaît pas votre adresse c'est normal de ne rien recevoir .

C'est à vous qu'il revient d'informer vos potentiels créanciers , c'est à vous de faire les changements d'adresse .

Par raja250

Vous avez tout à fait raison ! Je n'ai pas fait le changement d'adresse auprès de certains organismes, mais je ne pense pas devoir de l'argent à qui que ce soit.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Avez-vous posé la question à votre banque ?

Par raja250

oui j'attend la réponse aujourd'hui

Par yapasdequoi

Alors un peu de patience est utile.